

DECISION N° 2026-077

OBJET : Avenant n°3 à la convention d'occupation précaire de l'appartement n°2 – 42 rue de la Neuve
Locataire : Madame VARISCHETTI Marie-Pierre et Monsieur MOLITOR Olivier

Monsieur Jean-Pierre MERIEUX, Maire de Valgelon-La Rochette,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 à L2122-26 relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

VU la délibération n° 2026-027 du 3 avril 2026 donnant délégation de compétences à Monsieur le Maire sur la base de l'article L2122-22-5e du Code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la demande de Madame VARISCHETTI Marie-Pierre et de Monsieur MOLITOR Olivier de prolonger la durée de la convention d'occupation précaire dans l'attente de trouver un nouveau logement.

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été faite pour loger un instituteur.

DECIDE

Article 1 : Un avenant n°3 à la convention d'occupation précaire est passée avec Madame VARISCHETTI Marie-Pierre et Monsieur MOLITOR Olivier, pour la location du de l'appartement n°2 situé 42 rue de la Neuve sur la commune de Valgelon la Rochette (73110).

Article 2 : La présente location est destinée à l'usage d'habitation.

Article 3 : L'avenant prendra effet le 1^{er} Janvier 2027 pour se terminer le 31 décembre 2027. Il pourra être reconduit tacitement.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Article 5 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 16 septembre 2026

Le Maire,
Jean-Pierre MERIEUX



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 073-200086882-20260916-DVD2026_077-AI



Ampliation à :

- La trésorerie
- La préfecture